

**Compte-rendu de la rencontre AFIGEO
avec Mme Valéria FAURE-MUNTIAN
Ministère de la Transition Écologique – 17 avril 2018**

Le 17 avril 2018 matin, une délégation de l'AFIGEO composée de Jean-Marie SÉITÉ (président), Christine ARCHIAS (vice-présidente en charge du pôle Usages) et Elise LADURELLE TIKRY (directrice des opérations) a été reçue dans les locaux du ministère de la Transition Écologique par Valéria FAURE-MUNTIAN (députée de la Loire), Guillaume LEFORESTIER (conseiller d'État), Oriane GAUFFRE (cheffe du bureau de la tutelle de l'IGN, CGDD/DRI) et Benoit DAVID (directeur de la MEDDE/CGDD/DRI/MIG).

Valéria FAURE-MUNTIAN a exposé les objectifs de la mission qui vise à définir la « donnée géographique souveraine », à favoriser l'interopérabilité à l'échelle européenne afin d'aider le développement de compétences et d'innovation à partir des données géographiques. Elle a précisé que le déroulement de l'entretien serait libre et que l'échange pouvait déborder du cadre strict des données géographiques souveraines.

Jean-Marie SÉITÉ a rappelé que le rôle d'animation et de production de consensus entre tous les acteurs concernés joué par l'AFIGEO permet d'avancer sur de sujets aussi stratégiques que l'Adresse, le PCRS... et est essentiel dans le paysage national et international.

Puis il s'est exprimé sur la difficulté pour l'AFIGEO, au vu de la diversité de ses adhérents, d'apporter une définition unique de la donnée géographique dite « souveraine. Ce qui compte c'est de pouvoir disposer de données fiables, actualisées, avec un rapport entre ces deux notions essentiel, quel que soit le producteur. Au-delà des infrastructures et des informations, c'est le potentiel contenu dans les geodata qui va permettre le développement économique aval, mais pour tirer pleinement profit du potentiel des analyses des données il est nécessaire d'accompagner et renforcer les compétences et formations aux usages des SIG. Plus les données brutes sont en grand nombre, plus elles nécessitent des savoir-faire dans les capacités de traitement afin de les transformer en informations. Dans cet exercice de production et de traitement des données, tous les acteurs sont utiles.

Une présentation du paysage des plateformes territoriales après la phase de fusion des régions, a permis de valoriser leur rôle stratégique comme :

- un service d'appui à la mise en œuvre efficiente des politiques publiques d'aménagement ;
- un moyen avéré pour réduire la dépense publique en matière d'acquisitions et de diffusion de données (coproduction de données avec l'IGN, la DGFIP, les exploitants de réseaux, les collectivités, les établissements publics, etc.). En opérant des guichets dématérialisés pour la fourniture des données, les plateformes garantissent un point d'approvisionnement unique, mutualisé et accessible pour tous les acteurs du territoire ;
- un outil de consolidation des données à l'échelle régionale et garant de leur interopérabilité aux échelons nationaux et européens ;
- un levier performant au service de l'innovation ouverte et de l'e-administration.

Ce cycle de vie de la donnée ne peut se faire qu'en support de données certifiées, homogènes à l'échelle nationale comme le propose l'IGN. Ces coopérations entre les plateformes et les agences locales de l'IGN contribuent à garantir la neutralité des données de référence utilisées pour les politiques publiques, vis-à-vis des géants du web producteurs de données géographiques.

Le réseau des CRIGEs animé par AFIGEO a donc toute sa pertinence pour une bonne coordination des acteurs régionaux, afin d'assurer au niveau européen une réponse à la directive Inspire en proposant des métadonnées de qualité et un moissonnage efficace.

L'articulation avec le niveau national est parfois difficile car la lisibilité de l'action publique nationale n'est pas toujours claire en matière d'information géographique, à la fois dans l'identification des systèmes de moissonnage et de restitution. D'où la nécessité d'une simplification des « tuyaux » montant et descendant et la nécessité de disposer de standards d'échanges, de modèles de données communs. Ceux-ci pouvant refléter l'exercice des compétences locales et pouvant alimenter les modèles nationaux.

Le constat d'une atomisation de l'écosystème de production et d'utilisation de la géomatique a poussé l'AFIGEO à entamer une réflexion sur son rôle et sur son devenir. Grâce à l'appui de l'IGN, en 2016-2017 une mission d'étude a été réalisée sur le possible rapprochement avec le CNIG pour améliorer la gouvernance de l'information géographique en France et accompagner les politiques nationales : l'AFIGEO s'investissant en amont de projets, le CNIG les certifiant (ex. : Geostandard PCRS).

Dans la perspective d'une transformation de son modèle économique et d'une professionnalisation de ses actions, l'AFIGEO s'est inspirée des expériences danoises et néerlandaises décrites dans l'étude. Ainsi, l'AFIGEO s'attache à promouvoir une gouvernance nationale, agile, ouverte d'un secteur en croissance mais qui, du fait de sa complexité, de sa transversalité et de son évolution rapide, peine, malgré son intérêt stratégique, à être reconnu en tant que tel. Pourtant si l'information géographique est longtemps restée en dessous des écrans radars, elle commence à émerger. Les usages quotidiens la rendent plus lisible pour le grand public et légitime l'investissement politique.

Pour ces raisons, il est nécessaire de disposer rapidement d'une structure dotée des moyens adaptés aux enjeux techniques, économiques et structurels attachés au développement des usages des données géolocalisées. L'AFIGEO, de par son expertise, sa représentativité et sa neutralité peut jouer ce rôle, sous réserve de gérer la transformation de son modèle économique vers des ressources stabilisées et une plus grande autonomie financière.

L'AFIGEO a ainsi rappelé quelques modèles européens, qui favorisent l'action de structures mixtes (publiques, privées) pour animer la politique aux différents échelons, produire des géo-standards et formats d'échange en fonction de tout type de besoin et faire émerger une véritable stratégie nationale autour de l'information géographique.

Ainsi, sur la question de la gouvernance nationale, une meilleure articulation entre le volet institutionnel, associatif à l'écoute de tous les besoins et capable d'analyser la dynamique d'un secteur très transversal semblerait adapté. Une structure bicéphale disposant de moyens suffisants pour être à la hauteur des enjeux (développement de la géolocalisation et de l'innovation, analyse du positionnement des acteurs traditionnels vis-à-vis de nouveaux entrants, observation économique du potentiel du secteur...).

Les conditions nécessaires au développement de l'information géographique sont :

- ✓ une meilleure organisation des compétences en matière de production de données aux différents échelons ;
- ✓ une meilleure harmonisation et compréhension de l'implication de l'État et de l'IGN dans les partenariats avec les plateformes territoriale ;
- ✓ une mise en place d'un guichet principal à l'échelle national, lieu de dépôt unique de la donnée géographique ;
- ✓ l'ouverture de la gouvernance de l'IGN ;
- ✓ le rattachement / positionnement de ce secteur au plus haut niveau de décision ;
- ✓ la constitution et l'entretien de référentiels cohérents à l'échelle nationale ;
- ✓ le soutien de façon opérationnelle et volontariste à la mise en œuvre d'une information géographique régionale contribuant à l'enrichissement national.